

Les Ateliers pédagogiques
Archives départementales du Gard
Livret pour l'enseignant



Arch. dép. du Gard (1 M 879)

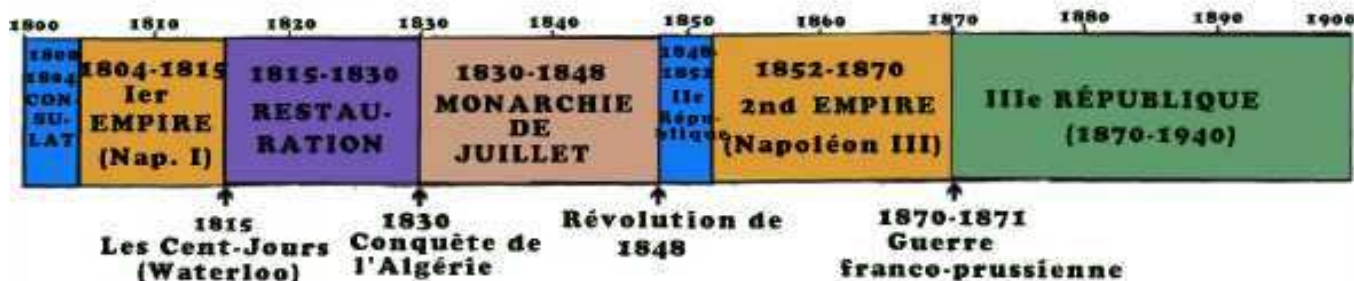
Emblèmes et symboles de la République
Choix de documents commentés

La Révolution française de 1789 marque une rupture avec la société d'Ancien Régime en mettant fin à la royauté, à la société d'ordres et aux privilèges. Elle nous a légué la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclamant l'égalité des citoyens devant la loi, les libertés fondamentales et la souveraineté de la Nation, apte à se gouverner au travers de représentants élus par le peuple. Les emblèmes républicains (le drapeau tricolore, Marianne, la devise « Liberté, égalité, fraternité », le 14 juillet, le coq gaulois ou encore la *Marseillaise*) constituent le fondement de cette culture politique en tant qu'ensemble de références et de symboles conférant à la République française une identité propre et partageable par l'ensemble des citoyens.

Cette identité a pourtant peiné à asseoir sa légitimité depuis la première tentative républicaine de 1792. Les monarchies et les empires successifs de la première moitié du XIX^e siècle effacent la République jusqu'en 1870, date à laquelle la III^e République est proclamée. Elle n'aura alors de cesse de s'affirmer et ce malgré les vicissitudes endurées lors de la période noire du gouvernement de Vichy et l'institution de juin 1940 à août 1944 d'un régime autoritaire incarné par le maréchal Pétain.

Il convient en outre de dissocier emblèmes et symboles. Si les emblèmes constituent l'identité d'une personne morale¹ tel le drapeau de la République française, le symbole est un signe évoquant une idée ou un concept, telles les couleurs du drapeau renvoyant à la notion de liberté.

XIX^e Siècle



XX^e Siècle



¹ Une personne morale est généralement un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun.

Sommaire

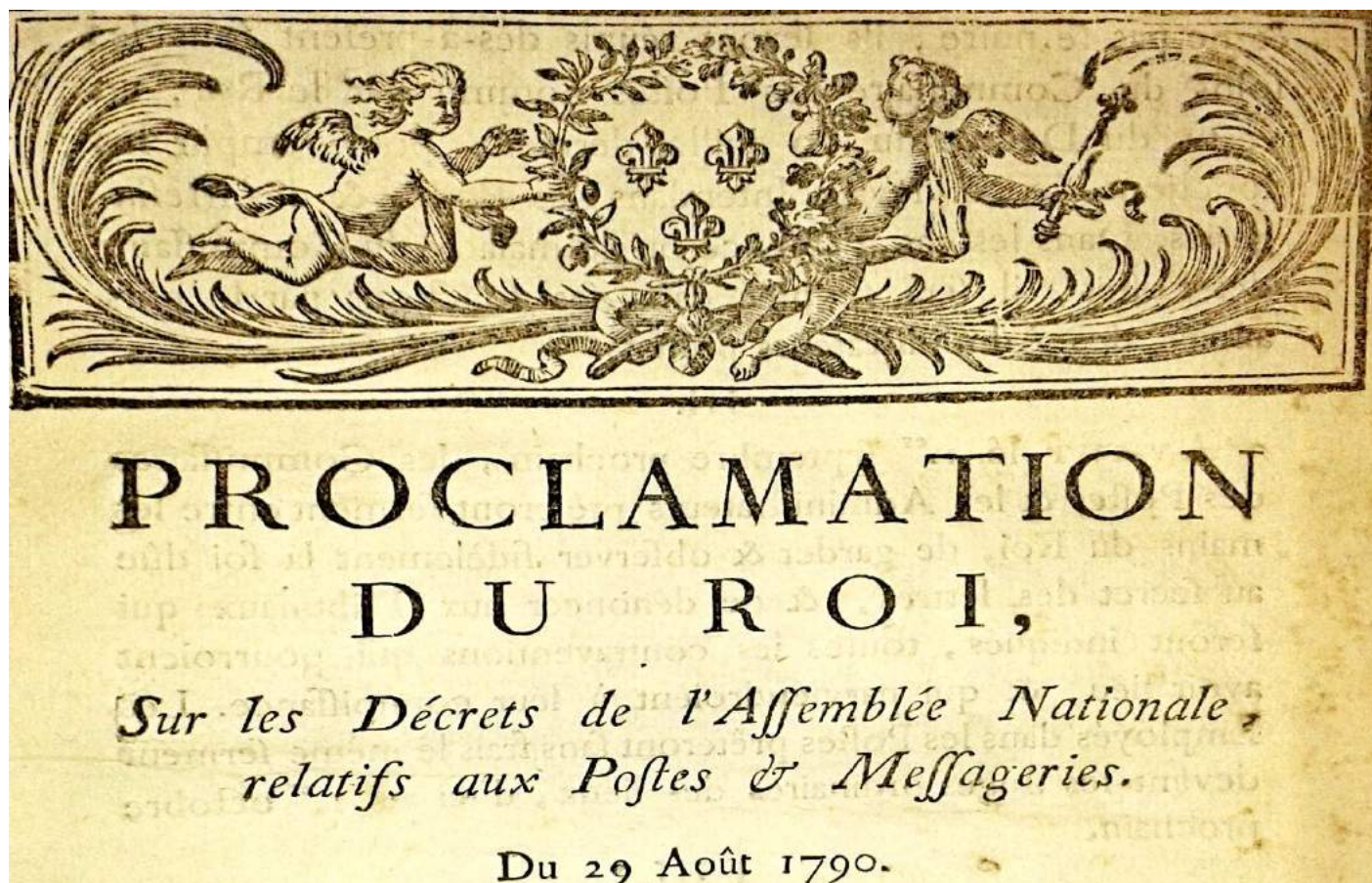
Les emblèmes et symboles de la République au service de la Nation

La devise « <i>Liberté, égalité, fraternité</i> »	page 4
Le drapeau tricolore.....	page 8
Marianne.....	page 12
La <i>Marseillaise</i>	page 14
Le 14 juillet, fête nationale.....	page 17
Le coq.....	page 22
Le faisceau du lecteur	page 25
Le gouvernement de Vichy et l'effacement des emblèmes républicains.....	page 26

La devise « *Liberté, égalité, fraternité* »

Au lendemain de la Révolution de 1789, Louis XVI est toujours au pouvoir. Il le restera jusqu'en 1792, année de proclamation de la 1^{re} République. Sur le document ci-dessous, on observe la fleur de lys, emblème royal par excellence.

La Révolution française contribue à substituer de nouveaux symboles aux emblèmes monarchiques. Ainsi les Révolutionnaires se réapproprient les emblèmes symbolisant la liberté, tel le bonnet phrygien qui coiffait les esclaves affranchis de l'Empire romain, représentant leur libération.



Proclamation du Roi en date du 29 août 1790 (Arch. dép. du Gard : L1)

LIBERTÉ.

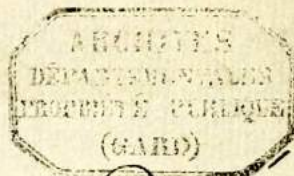


ÉGALITÉ.

NISMES, le 22 Thermidor an 3^{me}. de la
République Française, une et indivisible.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC DU DÉPARTEMENT DU GARD,

*Aux Administrateurs du District
de Saint-Espirit*



*Je vous adresse, Citoyens, des exemplaires
en placards et en in-4^o de l'arrêté du Dir.^o
du Département du jour d'hier, relatif à la
fête du 9 Thermidor, et à celle du 3^o 8^o.
Vous voudrez bien en faire envoi aux
Municipalités de votre arrondissement, et
leur recommander de le faire afficher.*

*Salut & fraternité
V. Vallé*

La République est instaurée pour la première fois en France en septembre 1792. Mais elle n'est pas nouvelle. Son étymologie vient du latin *res publica*, désignant la chose publique par opposition aux affaires privées. La Révolution pose juridiquement les bases de la République.

La République est une forme d'État dans lequel les citoyens exercent la souveraineté en désignant par leurs votes des représentants.



Circulaire du 24 août 1871 sur laquelle on peut lire la devise de la République (Arch. dép. du Gard : 1 M 944)



Définie dans la Constitution de 1946, puis reprise à l'article 2 de la Constitution de la V^e République en 1958, tout comme le drapeau tricolore et l'hymne national, la devise fait partie intégrante de notre identité républicaine.

La liberté est définie dans la Déclaration des Droits et des Devoirs de l'Homme et du Citoyen de 1795 : «*la liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui* ».

Le mot égalité signifie que la loi est la même pour tous.

La fraternité est définie dans la Déclaration des Droits et des Devoirs de l'Homme et du Citoyen : «*ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir* ».

La devise est inscrite sur le fronton des édifices publics mais on la trouve également sur des objets comme les pièces de monnaie ou les timbres.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848, empreinte d'une dimension religieuse: les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité en bénissant les arbres de la liberté qui sont alors plantés. Lors de la rédaction de la Constitution de 1848, la devise " *Liberté, égalité, fraternité* " est définie comme un " principe " de la République.

Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la III^e République.

La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880.

Le drapeau tricolore

C'est en 1789, sous la Révolution française, que le bleu, le blanc et le rouge sont adoptés comme couleurs de la liberté. Le drapeau tricolore remplace le drapeau entièrement blanc de la monarchie.

La naissance du drapeau tricolore remonte au 17 juillet 1789, lorsque le roi, trois jours après la prise de la Bastille, est reçu à Paris par Jean Sylvain Bailly, premier maire de la ville, en présence de Gilbert du Motier, marquis de La Fayette (1757-1834). Louis XVI accepte alors de placer à côté d'une cocarde blanche fixée sur son chapeau, un ruban bleu et rouge aux couleurs de la ville de Paris. Il semblerait toutefois que les trois couleurs aient été à la mode bien avant 1789. En effet, ces couleurs renvoient à la Révolution américaine et à la création des États-Unis d'Amérique dans les années 1770.

La cocarde qui précède l'adoption du drapeau tricolore est mise à l'honneur durant toute l'année 1789. Devenue obligatoire entre 1792 et 1793, elle incarne la Nation et la Révolution en marche.

À l'automne 1790, l'Assemblée constituante décide que tous les vaisseaux de guerre et navires de commerce français porteront un pavillon aux trois bandes verticales : rouge près de la hampe, blanc au centre, et enfin bleu. Le sens vertical des couleurs s'impose. En effet, depuis un siècle déjà, le pavillon néerlandais aux couleurs rouge, blanc, bleu disposées à l'horizontale flotte sur toutes les mers.

Le drapeau tricolore ne prend sa forme définitive que le 15 février 1794 (27 pluviôse an II), lorsque la Convention nationale décrète que le pavillon national « sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gauche du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs ». Entre 1794 et 1812, le drapeau tricolore reste toutefois attaché aux armées de terre. Il ne devient drapeau national qu'à compter de 1812.



Drapeau tricolore - début XX^e siècle (Arch. dép. du Gard : 1 TIA 360)

Ville de Nîmes.

Mutualité scolaire.

Fête du 8 Avril 1900

Présidée par M^r Roujon Directeur des
Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique.

École du Mas-Mathieu

Quante garçons et vingt-sept filles ont pris part à la fête.
Chaque garçon portait comme
indique sur le revers côté gauche
de la veste une cocarde pareille
à celle ci dessous.



Chaque fillette portait également
la petite cocarde tricolore ci-dessous.
Les deux premières fillettes placées
à droite et à gauche de la porte-bannière
étaient munies chacune d'un

superbe bouquet de
fleurs naturelles
entouré de
couleurs nationales. En outre



Cocarde - début XX^e siècle
(Arch. dép. du Gard : 1 TIA 391)



Réalisation d'élèves d'une école primaire en 1900 (Arch. dép. du Gard : 1 TIA 360)



Dessin réalisé par des élèves d'une école primaire en 1900 (Arch. dép. du Gard : 1 TIA 391)

Le drapeau tricolore disparaît avec le retour de la monarchie de 1814 à 1830. Lors des « Trois Glorieuses », les 27, 28 et 29 juillet 1830, les républicains l'arborent à nouveau sur les barricades comme signe d'insurrection et de ralliement contre Charles X. Ainsi, dans le tableau d'Eugène Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*, le drapeau est l'élément central de la composition.

À plusieurs reprises, le drapeau tricolore est menacé. Le 25 février 1848, lors de la proclamation de la République, les insurgés veulent un drapeau totalement rouge. C'est Alphonse de Lamartine (1790-1869) qui sut trouver les mots pour sauver le drapeau national. La force du drapeau tricolore tient essentiellement à sa simplicité.

La III^e République vient poser unanimement les trois couleurs comme la représentation officielle de la France avant qu'elles soient inscrites dans la Constitution de 1946. **Aujourd'hui, le drapeau tricolore est le seul emblème officiel de la République défini par l'article 2 de la Constitution de 1958.**



Supporters français arborant fièrement le drapeau français pendant la coupe du monde de football en 1998 – photographie extraite du Midi-Libre du 13 juillet 1998, p. 8 de la brochure « Midi-sport » (Arch. dép. du Gard : JR 33/306)

Marianne

Les premières représentations d'une femme drapée à l'antique et portant un bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française. Le 22 septembre 1792, lors de la proclamation de la République, la Convention décrète que le nouveau sceau de l'État sera cette figure de la Liberté.

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIII^e siècle, Marie-Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi la République, par dérision cette fois. Le prénom de Marianne apparaît pour la première fois dans une chanson occitane « *La Garisou de Marianno* » écrite par un cordonnier, Guillaume Lavabre de Puylaurens dans le Tarn.

Sous la III^e République, les statues et surtout les bustes de Marianne se multiplient dans les mairies. Durant cette grande période d'affirmation républicaine, les maires montrent ainsi à leurs concitoyens leur attachement à la République à travers Marianne. Plusieurs types de représentations se développent, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère "sage" de la Marianne : le bonnet phrygien est parfois jugé trop séditieux et remplacé par un diadème ou une couronne. De même, Marianne est représentée avec la poitrine couverte soit dénudée.

La Première Guerre mondiale contribue à la fusion de la République et de la Patrie. Les emblèmes républicains sont utilisés pour mobiliser les esprits et soutenir le moral des combattants et de l'arrière. Marianne, comme symbole patriotique, incarne alors l'image de la France. Moins associée à la République française, elle incarne davantage la France-Patrie.

Durant le régime de Vichy, le culte de la personnalité du maréchal Pétain efface l'image de Marianne. Le retour définitif de la III^e République lui rend sa place de symbole.

Au cours du XX^e siècle, de nombreuses actrices, chanteuses ou mannequins comme Catherine Deneuve ou Laetitia Casta ont incarné Marianne.

Aujourd'hui, Marianne s'affiche sur les timbres postes avec son bonnet phrygien et sa devise "*Liberté, égalité, fraternité*", mais aussi sur les pièces de cinq, deux et un centime d'euro.

Lettre adressée par les Membres du
Gouvernement provisoire au Citoyen Dubray.

Citoyen,

Le Gouvernement provisoire a reçu le
buste de la République que vous lui avez
offert.

L'expression de la figure modelée
par vous exprime parfaitement la
pensée de tous les bons citoyens. C'est
ainsi que vous l'avez dit vous-
même la République sage, calme
et forte, telle que la France la
comprend et la désire.

Recevez, avec les remerciements
qui vous sont adressés, mes féli-
citations sincères sur les sentiments
qui vous ont inspirés et sur le talent
avec lequel vous avez su les rendre.

Votre dévoué Citoyen,

Pour le Secrétaire général,
Le Chef du Secrétariat.

De Paris le 21 Mars 1848.
Barthélemy St. Hilaire.



Extrait d'un article du Journal la Réforme,
en date du 21 Mars.

Un de nos sculpteurs les plus distingués,
le jeune Dubray, a présenté hier au gouver-
nement provisoire un buste de la République, dont
la pensée et l'exécution font le plus grand hon-
neur à l'artiste.

Cette figure est coiffée du bonnet phrygien,
le front orné d'un ruban en guise de diadème,
et qui vient rattacher une couronne civique
dont s'échappent quelques épis; elle a les
paules couvertes d'une peau de lion re-
tenu par les deux mains, symbole de la fer-
meur, un sein est découvert et le lait
s'en échappe en signe d'abondance.

Voilà, disoit le peuple sur son passage,
comme nous comprenons la République,
Grande, forte et Calme.

Le Gouvernement provisoire en remer-
ciant l'artiste par l'organe du Citoyen
Laguette s'est empressé d'accepter l'hom-
mage de ce buste, qui a été placé immédia-
tément dans la salle des délibérations.

Citoyen,

Les Membres du Gouvernement provisoire ont dit :

L'Image de la liberté doit complacer partout celle de la corruption et de la honte, que le magnanime
peuple Français a bûisée en 3 jours.

Le Citoyen Dubray, artiste noblement inspiré, vient de modeler un buste de la République, dont
il fait hommage au Gouvernement provisoire. Tous Paris a salué cette œuvre adoptée comme type,
et placée dès aujourd'hui dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville et dans le Salon de
chaque des douze Mairies de Paris. Il n'était pas possible de rendre avec plus de vérité la pensée
entière la République grande et noble.

Éditeur de cette œuvre remarquable, je crois aller au devant de vos vœux en vous prévenant,
qu'afin de pouvoir répondre promptement aux nombreuses demandes qui me sont adressées des dé-
partements, j'ai pris des dispositions telles que je suis en mesure de fournir au moins dix
épreuves par jour.

Donc le prix est fixé comme suit :

1^{re} épreuve 50^f

2^e épreuve 20^f

Un buste semblable à celui dont je donne ici le dessin, mais de dimension plus petite n'ayant
été demandé, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'en ai confié l'exécution au même artiste et
que sa hauteur est de 0, 50 centimètres.

Le prix est fixé comme suit :

1^{re} épreuve 30^f

2^e épreuve 20^f

J'attends vos ordres, Citoyen,
et vous salue fraternellement.

Recevez

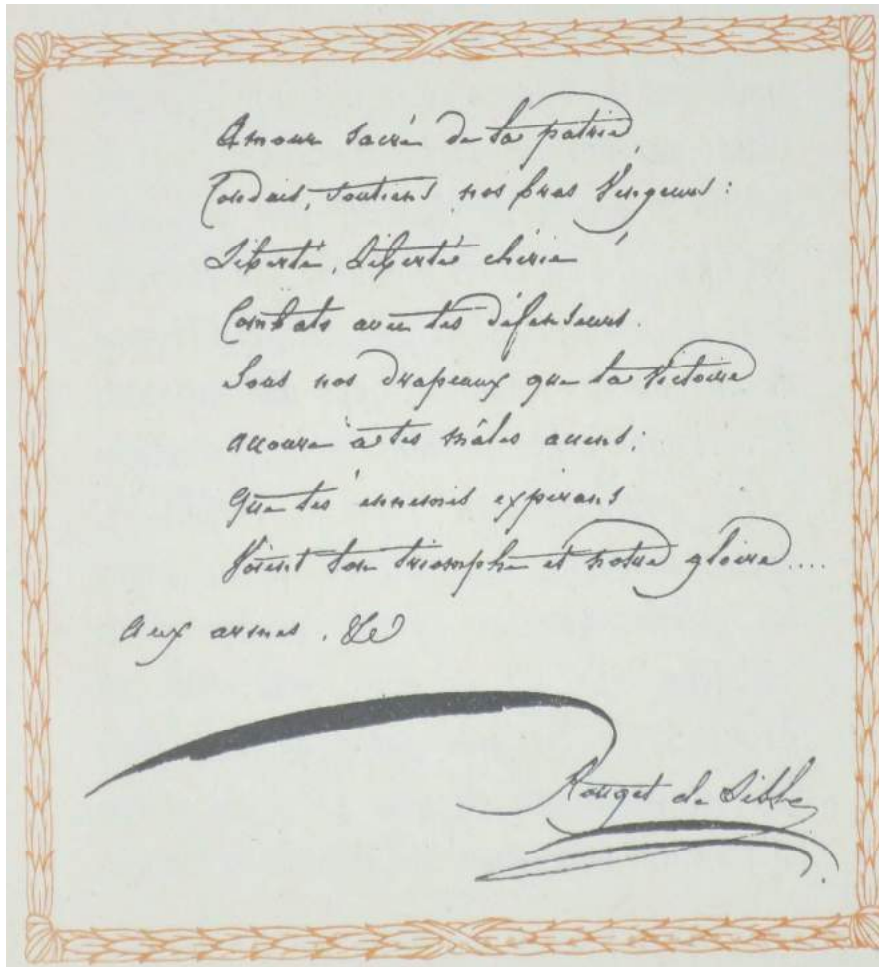
La Marseillaise

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre de la France au roi de Bohême et de Hongrie, Claude Joseph Rouget de Lisle (1760-1836), capitaine du génie, en poste à Strasbourg, compose dans la nuit du 25 au 26 avril, le "*Chant de guerre pour l'armée du Rhin*". Il règne alors dans cette ville frontalière, un fort patriotisme. Composée sur le vif, cette partition musicale va gagner, en l'espace de quelques semaines seulement, une dimension révolutionnaire nationale.



Brochure sur la Marseillaise - début XX^e siècle
(Arch. dép. du Gard : 1 TIA 315)

L'appellation de *La Marseillaise* remonte à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792 quand les fédérés de Marseille sont entrés dans Paris en la chantant. Définitivement liée à la chute de la royauté, son succès est tel qu'elle est déclarée chant national le 14 juillet 1795.



Interdite sous l'Empire et la Restauration en raison de sa connotation révolutionnaire, la *Marseillaise* est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830. Berlioz, compositeur et chef d'orchestre élaborera à cette occasion une orchestration de la *Marseillaise* qu'il dédiera à Rouget de Lisle.

Devenu hymne national sous la III^e République, une version officielle est adoptée par le ministère de la Guerre après avis d'une commission en 1887. L'hymne redevient guerrier lors de la mobilisation de 1914 et du départ des soldats au front. C'est également sous la III^e République, le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides. Rappelant les valeurs de liberté, l'hymne sera également chanté par les résistants français devant les pelotons d'exécution allemands durant la Seconde Guerre mondiale.

En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale préconise d'ailleurs de faire chanter *La Marseillaise* dans les écoles pour "*célébrer notre libération et nos martyrs*". Le caractère d'hymne national est à nouveau réaffirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

Le président Valéry Giscard d'Estaing a souhaité que l'on revienne à une interprétation plus proche des origines de l'œuvre en faisant ralentir le rythme de la *Marseillaise*.

INCIDENT **Marseillaise huée au match de football Lorient-Bastia**

Chirac en champion des valeurs au Stade de France

Les sifflets de Corses permettent au président de marquer sa fermeté

■ Jacques Chirac s'est à nouveau posé en champion des valeurs de la République en quittant, pour cause de *Marseillaise* sifflée avant le début de la Coupe de France de football, la tribune officielle du Stade de France dans un geste spectaculaire et bienvenu pour la droite face à l'électorat du FN, à quatre semaines des législatives.

Fort de son score impressionnant (82,21 %) face au candidat d'extrême droite, Jean-Marie Le Pen, il y a une semaine, le chef de l'État s'était fait, au soir du deuxième tour de la présidentielle, le défenseur de l'idéal républicain face « à la tentation de l'intolérance et de la démagogie ». Il avait alors affirmé : « Ce choix m'oblige, comme il oblige chaque responsable de notre pays ».

M. Chirac a une nouvelle fois marqué le coup lors de cet incident à la finale de la Coupe de France de football Lorient-Bastia, prenant de court les organisateurs du match.

Visiblement en colère lorsque des sifflets nourris sont montés de la tribune des supporters bastiais pendant l'hymne national, il a quitté sa place, suivi par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, et les ministres Nicolas Sarkozy (Intérieur et Sécurité) et Jean-François Lamour (Sports).

M. Chirac a d'abord obtenu du président de la Fédération française de football, Claude Simonet, qu'il présente au micro « ses excuses à la France » au nom de son organisation. Il s'est ensuite exprimé en direct sur TF1 pour dénoncer le comportement « inadmissible et inacceptable » de « quelques irresponsables ».

« Je n'accepterai pas que soit portée atteinte aux valeurs essentielles de la République et à ceux qui les expriment », a-t-il affirmé.

Après plusieurs minutes de flottement, M. Chirac a finalement regagné son siège pour assister à la rencontre, mais s'est abstenu, comme il est d'usage, de descendre sur la pelouse pour être présenté aux joueurs, craignant prouesse d'être lui-même hué par certains spectateurs.

En choisissant d'exprimer son indignation de manière aussi médiatique, M. Chirac avait en tête les incidents survenus le 6 octobre lors du match de football France-Algérie, en présence de Lionel Jospin. Le Premier ministre était resté à sa place lorsque l'hymne national avait été couvert de sifflets par un stade comptant une très grande majorité de supporters d'origine algérienne.

Une bonne partie d'entre eux devaient ensuite envahir le terrain en fin de rencontre et contraindre M. Jospin et plusieurs ministres à quitter précipitamment la tribune. L'attitude du chef du gouvernement avait alors suscité une vive polémique.

Dimanche en fin de journée, le geste fort de Jacques Chirac avait en revanche suscité peu de réactions, pour la plupart favorables.

Seul le président du MNR, Bruno Mégret, a déploré que M. Chirac « ait été aux provocateurs en ne jugeant pas que la *Marseillaise* soit à nouveau jouée sans être sifflée ». La secrétaire nationale des Verts Dominique Voynet y a vu un geste « assez surjoué, mais bien joué », tandis que Noël Mamère, ex-candidat des Verts à la présidentielle, a rappelé que le président était « en campagne ».

Pour Jean-Pierre Chevènement, M. Chirac ne pouvait « pas réagir autrement » face à « une affaire prémeditée » que les indépendantistes corses. Le maire de Bastia, Emile Zaccarelli (PRG), y a vu un « incident de stade, pas un incident politique ». ■

Voynet : « Assez surjoué mais bien joué »



Une indignation médiatique face aux provocateurs corses.

Jacques Chirac, président de la République, quittant les tribunes lors du match Lorient-Bastia le 11 mai 2002 à la suite de sifflements de la *Marseillaise* – extrait du *Midi-Libre* du 13 mai 2002, p. 13 (Arch. dép. du Gard : JR 33/352)

Aujourd'hui, la *Marseillaise* suscite parfois des polémiques, notamment lorsqu'elle est sifflée ou huée par des spectateurs lors de manifestations sportives. Ce fut le cas notamment le 11 mai 2002 lors de la rencontre entre Lorient et Bastia, à l'occasion de la Coupe de France. A la suite de sifflements par des supporters corses au moment de la *Marseillaise*, Jacques Chirac, alors président de la République, quitte les tribunes en signe de protestation.

Le 14 juillet, fête nationale

L'enracinement de la République s'affirme par un ensemble de symboles, la mise en place de rituels et de pratiques collectives. Ainsi, en 1880, les députés républicains sont confrontés à la nécessité d'offrir à la Nation, une fête collective dont il faut fixer la date et organiser le contenu. Le choix de la date s'est porté sur le 14 juillet en mémoire non seulement la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 par le peuple, qui intervenait ainsi pour la première fois dans les événements révolutionnaires, mais également de la fête de la Fédération, beaucoup moins sanglante un an plus tard, le 14 juillet 1790. Les événements révolutionnaires se transforment donc en mythes fondateurs, plaçant le peuple au cœur de l'action.

Depuis sa première célébration en 1880 et jusqu'en 1889, date anniversaire du centenaire de la Révolution française, le 14 juillet n'aura de cesse de contribuer à l'enracinement des valeurs républicaines.



Affiche annonçant les festivités du 14 juillet 1880 à Pont-Saint-Espirit
(Arch. dép. du Gard : 1 M 951)

FÊTE NATIONALE

DU 14 JUILLET 1883

PROGRAMME

Vendredi 13 Juillet, à 9 heures du soir

GRANDE RETRAITE MILITAIRE AUX FLAMBEAUX

avec le concours

Des Musiques : de l'École d'artillerie, du 55^e de Ligne et de la Musique municipale.

ITINÉRAIRE : Avenue Feuchères, Esplanade, Bosquet de l'Esplanade, Place des Arènes, Boulevard des Arènes, Boulevard Saint Antoine, Boulevard de la Madeleine, Boulevard de la Comédie, Square Antonin, Place de la Bouquerie, Boulevard Gambetta, Boulevard des Carmes, Boulevard des Calquières, Boulevard de l'Esplanade, Esplanade.

Samedi 14 Juillet, à 8 heures du matin

Annnonce de la Fête : Salve de 21 coups de canon

GRANDE REVUE DE TOUTES LES TROUPES DE LA GARNISON

SUR L'AVENUE FEUCHÈRES ET L'ESPLANADE

Défilé : sur l'Avenue Feuchères, en face de la Préfecture.

Les Troupes suivront ensuite l'itinéraire suivant : Avenue Feuchères, Boulevard du Viaduc (côté droit), rue de la Cité-Foule, place des Arènes, boulevards de l'Esplanade, des Calquières et des Carmes.

A 9 heures du matin

MATS DE COCAGNE

PLACE MONTCALM. — BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE. — PLACE BALORE

RUE PORTE-D'ALAIS

QUARTIER DE LA CROIX DE FER. — ROUTE D'UZÈS

A MIDI, SALVE DE 21 COUPS DE CANON

A 3 heures 1/2

SPECTACLE GRATUIT AUX ARÈNES

COURSE DE SIX TAUREAUX

Provenant de la manade de MM. F. BANCEL ET PLUMES.

AVEC LE CONCOURS DU QUADRILLE ESPAGNOL

SOUS LA DIRECTION DE

Saturnino FRUTOS (Ojitos)

Manuel FERNANDES (Manolin) Banderillero
Anselmo MORENO (Morenillo) »

Martin FRUTOS (châtillon) Banderillero.
Eugenio GONZALES (zocato) »

Des places seront réservées aux conditions suivantes : PLACES RÉSERVÉES, 2 FRANCS. PREMIÈRES, 1 FRANC. — Le produit de ces places est destiné aux pauvres. — Les Portes des Arènes seront ouvertes à une heure et demie.

A 8 heures du soir : Salve de 21 coups de canon

A 8 heures et demie

ILLUMINATIONS GÉNÉRALES DES ÉDIFICES PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX

Monuments romains, Avenue Feuchères, Esplanade, Quai de la Fontaine, Boulevard de la République, des Squares de la Couronne, de la Bouquerie et Antonin

A 10 HEURES ET DEMIE DU SOIR, FEU D'ARTIFICE

Exécuté par MM. Aulagne frères, Artificiers à Montoux (Vaucluse)

SUR LE BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE.

Des places sont réservées aux prix de UN FRANC. — Le produit est également destiné aux pauvres

A 11 heures du soir, BALS PUBLICS

Place de la Placette, — Aire de Dussaud. — Place Balore. — Bassin de la Porte-d'Alais.

Dimanche, 15 Juillet, à 9 heures du matin (sur l'Esplanade)

REVUE DU BATAILLON SCOLAIRE

Remise, par M. le Préfet, du Drapeau offert au Bataillon scolaire par Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

de 2 heures à 6 heures du soir

GRANDE FÊTE ENFANTINE AU JARDIN DE LA FONTAINE

Organisée par la Municipalité, la Caisse des Ecoles et la Société du Sou des Ecoles

AVEC LE CONCOURS

De la Musique Municipale, des Francs-Touristes du Gard et des Amis-Réunis du Gard.

La Municipalité invite tous les Citoyens à pavoiser et illuminer

Nîmes, le 9 juillet 1883.

Le Maire de Nîmes,
AU MARGAROT

P. S. On peut se procurer des Cartes pour les Arènes et le Feu d'Artifice, chez les Concessionnaires de la Mairie et des Arènes; MM. Boissier, libraire, boulevard de l'Esplanade, et Chaubert, libraire, boulevard Saint-Antoine.

Nîmes, imp. Royer et Laporte.

La date choisie présente également un atout majeur. Le 14 juillet marque en effet le début de l'été et des vacances, propice à des activités de plein air favorisant les rassemblements conviviaux. Sous la III^e République, la date coïncide avec la fin du calendrier scolaire et des travaux agricoles appelant les bras libérés. La journée s'organise autour de deux éléments principaux, le défilé militaire et l'ensemble des festivités populaires, qui contribuent à son succès auprès de l'ensemble des concitoyens.

Il s'agit dès l'origine de faire de cette fête une fête militante, républicaine et anticléricale. Une rivalité s'établit d'ailleurs entre la nouvelle fête républicaine et les cérémonies religieuses. Les querelles sont en effet souvent nombreuses dans les villages au moment de la préparation des festivités du 14 juillet, entre les représentants cléricaux et les conseillers municipaux, notamment avant la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905.

Depuis, si chaque année, l'union de la Nation est réaffirmée à l'occasion de la fête nationale, quelques 14 juillet ont été particulièrement marquants comme celui de 1919, nommé Fête de la victoire après l'austérité de la guerre 1914-1918. En effet, quelques mois après l'armistice du 11 novembre 1918, le défilé du 14 juillet 1919 à Paris est imposant : 1 000 mutilés de guerre, les maréchaux Joffre et Foch, les armées de tous les pays alliés ainsi que l'armée française défilent de l'avenue de la Grande Armée à la place de la République en passant par les Champs-Élysées.

Les 14 juillet 1958 et 1959 se veulent également importants. Le général de Gaulle, qui vient d'arriver au pouvoir, entend affirmer l'identité et l'indépendance de la France. Ces 14 juillet sont les premiers au cours desquels la Nation fait défiler ses armes lourdes. Le défilé devient alors la vitrine de la puissance militaire française.



Manifeste pour la fête du 14 juillet 1935 (Arch. dép. du Gard : 1 W 155)

Extrait d'un courrier écrit par des citoyens d'Aimargues au préfet du Gard, relatif aux événements du 14 juillet 1880 sur la commune et notamment au conflit les opposant au sacristain de l'église
(Arch. dép. du Gard : 1 M 951)

Aimargues le 15 juillet 1880.

Monsieur Le Préfet,

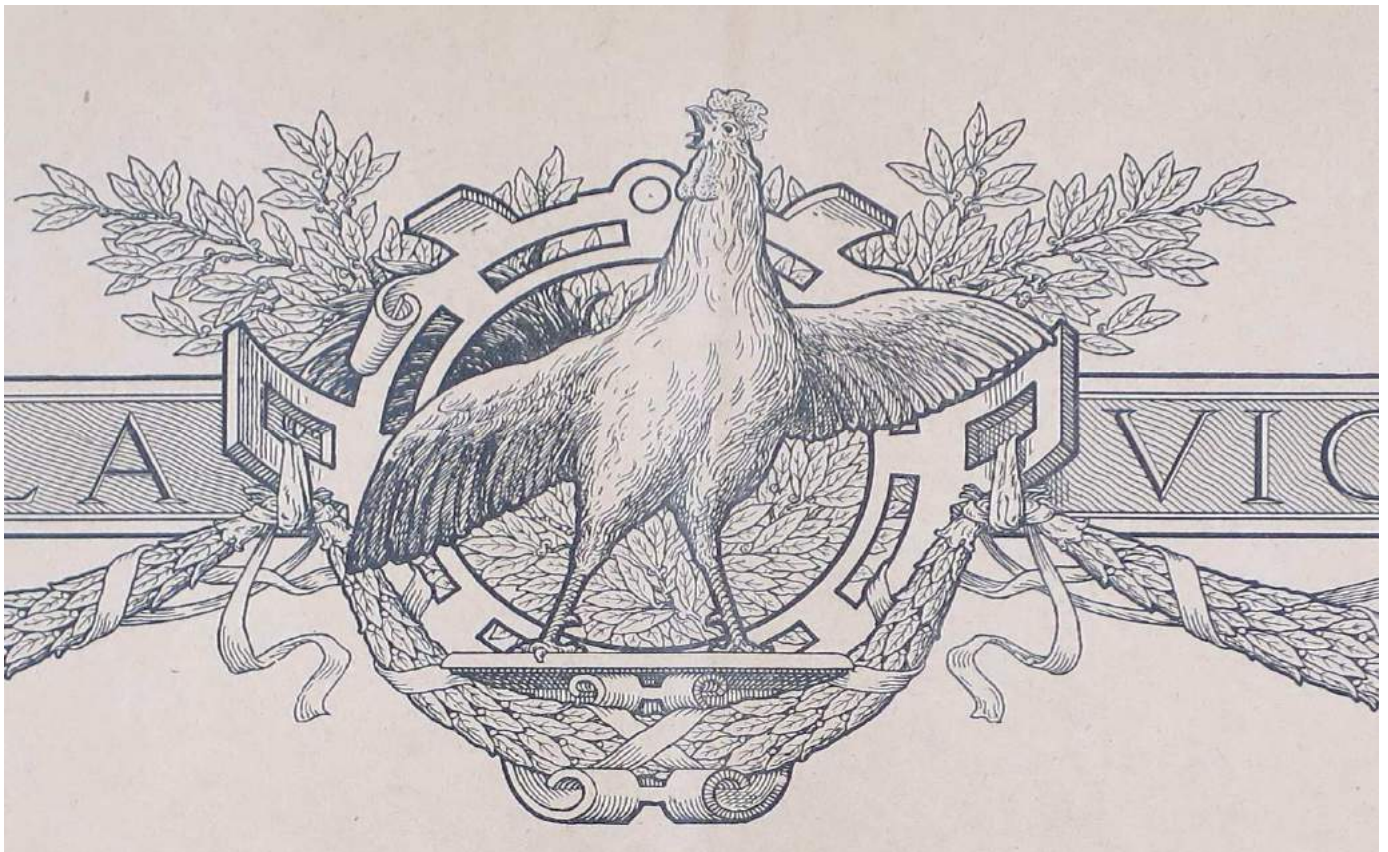
Nous avons l'honneur de vous rappeler notre lettre du 12 courant relative à la fête nationale d'Aimargues. Comme toujours toutes les fois qu'il s'agit d'une fête républicaine, nous ne manquons jamais d'être tracassés. Nous vous avions dit, Monsieur Le Préfet, que la présence de la Gendarmerie nous était indispensable le 14 au soir; nous ne nous trompions pas, elle aurait pu constater elle-même que M^r le Maire avait toléré une contre-manifestation. Le Gouvernement n'avait pas cessé ces jours-ci de prendre des mesures par des circulaires pour que la fête nationale puisse être célébrée partout convenablement; mais à Aimargues ces circulaires sont toujours sans effet.

Dès le matin 11 heures un des nôtres se rend à la Mairie pour demander le tambour; en l'absence du maire on s'adresse à l'adjoint qui répond à peine et prétend ne pas savoir si la Mairie peut disposer d'un tambour. Il se rend alors chez un

de ceux qui font les publications et qui ont le tambour en dépôt chez eux ; celui-ci le lire et d'offrir même de battre s'il le faut. Le cortège se met en marche pour exécuter une promenade en ville. A peine avons nous fait quelques pas que le sacristain furieux se précipite sur la personne qui battait la marche, en faisant tous ses efforts pour lui retirer le tambour prétextant qu'il appartenait à l'Eglise. Le sacristain furibond qui n'avait pas prêté le tambour était pour nous un inconnu ; il fut prié de se tenir à l'écart. Le calme que nous savons toujours montrer en pareille circonstance a empêché cette provocation d'avoir de fâcheux résultats. La marche continue ; peu après le tambour est alors arrêté par la personne qui l'avait prêté et qui le réclame. N'écoutant que le droit, nous rendons le tambour à qui l'avait remis. On va demander des explications à Monsieur le Maire qui annonce que la mairie n'a rien à nous donner et que le tambour prêté appartient au Saint Sacrement. Pourtant lorsque le Maire publie les adjudications, les tarifs de pain etc, etc... il a un tambour à son service ; de plus pour la conscription militaire, il y en a toujours plusieurs au service des jeunes conscrits. Comment se fait-il qu'il n'y en ait pas eu pour nous ? Toujours mauvais vouloir ! Vous vous seriez obligés d'avoir la bonté de nous informer si oui ou non la Mairie n'a aucun tambour ? Comment se fait-il que le Saint Sacrement possède les tambours que beaucoup ici prétendent appartenir à la Mairie ? Avec quels deniers le Saint Sacrement a-t-il payé tous les

Le coq

Plus vieil emblème de la France, le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin *gallus* signifiant à la fois *coq* et *gaulois*. Attribut important de la religion romaine, le coq est associé à des divinités comme Apollon, Minerve ou Mercure.



Affiche pour le deuxième emprunt de la défense nationale en 1916 (Arch. dép. du Gard : 1 M 879)

Disparu au Haut Moyen Âge, on le retrouve en Allemagne dès le XIV^e siècle pour évoquer la France. Les souverains français sont souvent ridiculisés pour leur vanité et leur sottise. Ils sont caricaturés en coq, roi de la basse-cour, toujours monté sur ses ergots. A partir du XVI^e siècle, l'emblème du coq redevient avantageux pour les rois de France qui mettent en avant leur courage en frappant le coq sur les gravures et monnaies. Dans la Galerie des Glaces du château de Versailles, les pilastres de marbre de Rance s'ornent de chapiteaux de bronze doré d'un modèle nouveau dit de « l'ordre français ». Créé par Charles Le Brun (1619-1690) à la demande de Colbert, il présente les emblèmes nationaux à savoir la fleur de lys surmontée du soleil royal entre deux coqs français.

La Révolution française en a fait un plus large usage. On le trouve notamment représenté sur des assiettes et sur le sceau du Directoire. Proposé comme emblème à Napoléon I^{er} par une commission de conseillers d'État, il fut refusé pour la raison suivante : " *le coq n'a point de force, il ne peut être l'image d'un empire tel que la France* ". Après plusieurs propositions comme l'abeille ou l'éléphant, Napoléon I^{er} choisit l'aigle, plus majestueux, comme emblème du nouveau régime le 10 juillet 1804. Il est mis en scène lors de son sacre en décembre 1804.



Emblème impérial de Napoléon III sous le 2nd Empire en 1867 (Arch. dép. du Gard : 45 J 939)

Symbole de puissance et de majesté, l'aigle a également représenté de nombreux empires. Le rapace est en effet dans la Rome antique l'un des attributs du dieu Jupiter. C'est à cet aigle antique, majestueux et stylisé, que Napoléon souhaite faire référence, et non à l'aigle héraldique présenté sur les armes du Saint-Empire romain germanique, de l'empire russe ou du royaume de Prusse. Le choix de Napoléon se fait aussi en souvenir de l'aigle de Charlemagne auquel il se réfère pour asseoir son nouveau régime.

À partir de 1830, le coq est à nouveau très apprécié. Par une ordonnance du 30 juillet 1830, le coq gaulois doit figurer sur les boutons d'habit et doit surmonter les drapeaux de la garde nationale.

Le coq devient un symbole quasi officiel sous la III^e République : la grille du parc du palais de l'Élysée construite à la fin du XIX^e siècle est ornée d'un coq ainsi que la pièce d'or frappée en 1899.

Si la République française lui préfère aujourd'hui le symbole de la Marianne, il figure toutefois sur le sceau de l'État, qui est celui de la Seconde République : la Liberté assise tient un coq gravé sur un gouvernail. L'emblème du coq sera largement utilisé durant la Première Guerre mondiale. On l'associe communément à ses ancêtres gaulois héroïques à l'esprit revancharde.



Coq – affiche 1883 (Arch. dép. du Gard : 4 T 51)

Durant la Seconde Guerre mondiale, le coq retrouve une dimension patriotique utilisée par la Résistance puis par le gouvernement provisoire à la fin du conflit. Emblème non officiel, le coq reste surtout utilisé aujourd'hui lors d'événements sportifs pour représenter la France au cours de matchs et de compétitions internationales.

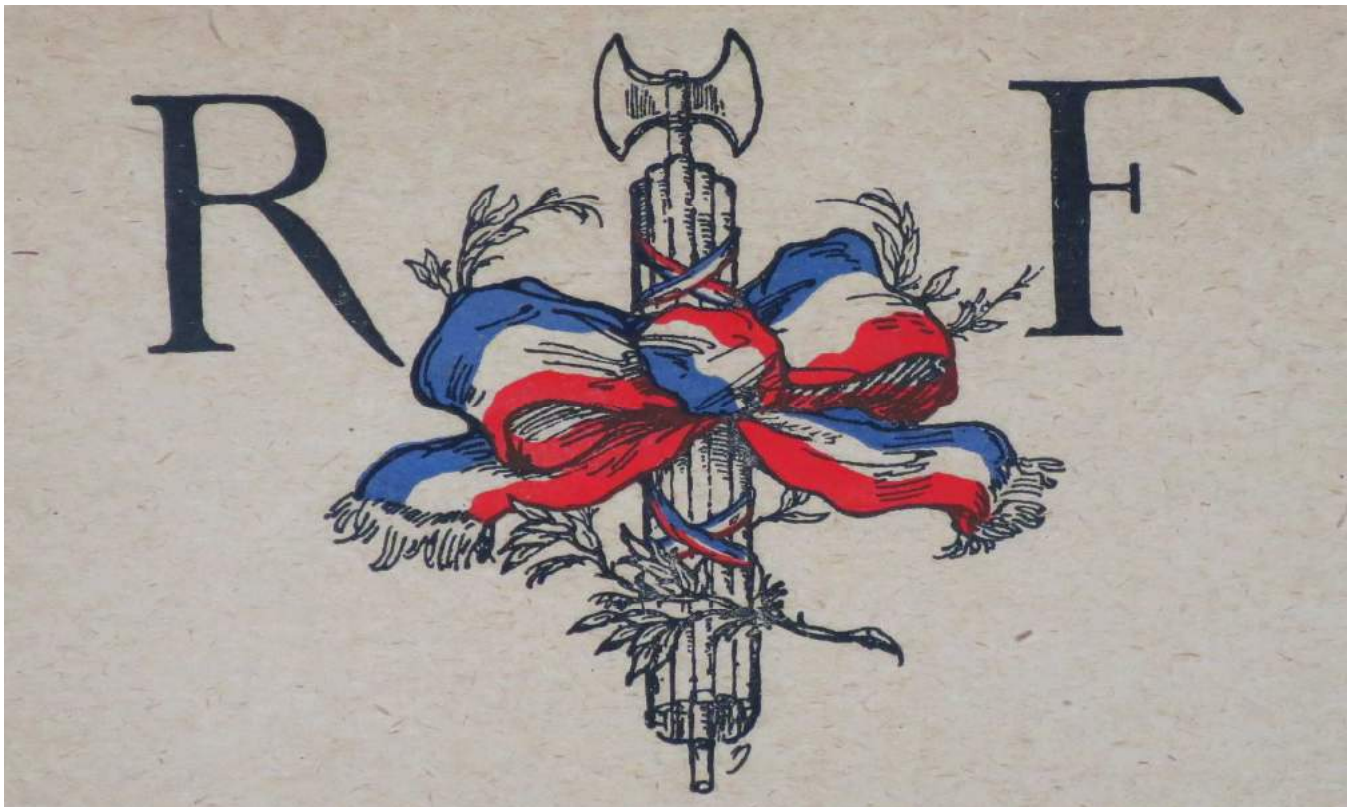
Le faisceau du licteur

Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des magistrats exécutant les sentences.

Ce symbole est réinterprété à la Révolution française : le faisceau représente désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté.

A la chute de la Monarchie, le faisceau de licteur devient un des symboles de la République française « une et indivisible » (tel un faisceau). Il est repris sur le sceau de la 1^{re} République puis sur celui de la 2^e République, qui est toujours en usage aujourd'hui, même si le faisceau du licteur ne revêt aucun caractère officiel.

Le président Valéry Giscard d'Estaing avait le faisceau de licteur surmonté de la hache et entouré d'une couronne de lauriers comme emblème personnel.



Faisceau du licteur - XIX^e siècle (Arch. dép. du Gard : 1 W 879)

La partie centrale du motif représente des faisceaux constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières.

Les faisceaux sont recouverts d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française). Des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

Le gouvernement de Vichy et l'effacement des emblèmes républicains : 1940-1944

Le 10 juillet 1940, députés et sénateurs votent les pleins pouvoirs au président du Conseil, le maréchal Philippe Pétain. La République s'efface alors jusqu'à la Libération en août 1944 pour laisser place à l'État français ou régime de Vichy, gouvernement autoritaire qui fait le choix de la collaboration avec l'Allemagne d'Hitler. Le maréchal Pétain entame une *Révolution nationale* visant à gommer les valeurs républicaines pour instaurer une France nouvelle.

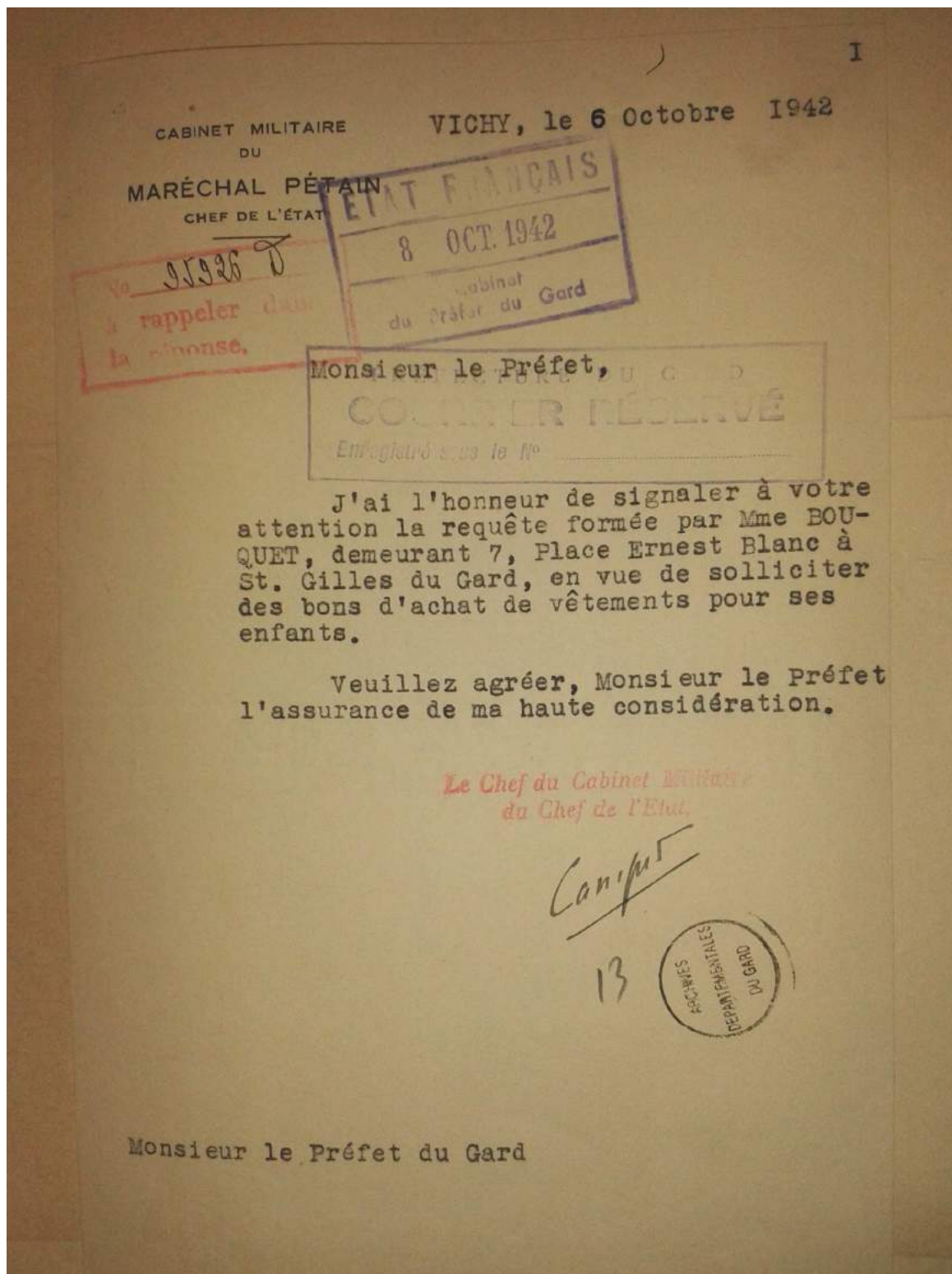
La devise « *Liberté, égalité, fraternité* » disparaît et laisse place au slogan martelé par la propagande pétainiste « *Travail, famille, patrie* ». La francisque remplace le buste de Marianne pour symboliser le pouvoir d'un seul homme.



Francisque de l'État français sous le régime de Vichy - 1940-1944
(Arch. dép. du Gard : 1 W 155)

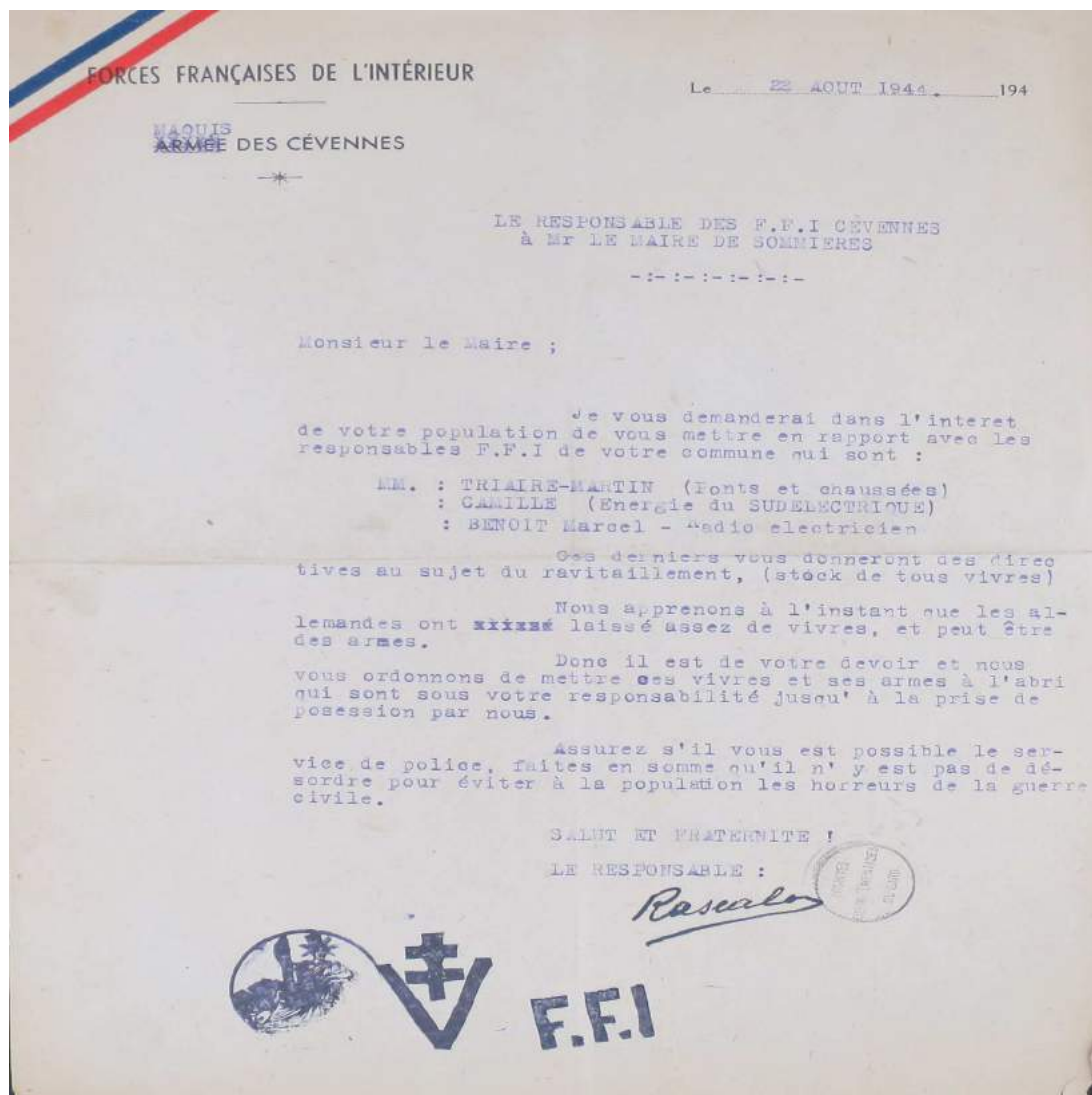
Dessinée par un joaillier parisien, la francisque est devenue le symbole du chef de l'État à titre personnel : le manche est constitué par le bâton du maréchal, tandis que la double hache symbolise la rupture avec la République. Le régime devient à nouveau personnalisé et incarné par un seul homme, le maréchal Pétain à qui l'on voue un véritable culte de la personnalité. Des timbres sont imprimés à son effigie, des pièces de monnaie sont frappées à son image et un chant « *Maréchal, nous voilà* » écrit par André Montagard et Charles Courtieux en 1941, le glorifie tous les matins dans toutes les classes de France.

La correspondance administrative gomme toute trace de la mention « République française » pour la remplacer par « État français ». L'inscription « République française » est également effacée sur tous les monuments publics. Les bustes de Marianne sont relégués dans les greniers des mairies et remplacés par les portraits du maréchal Pétain. Ce culte de la personnalité est contraire à l'idéal républicain et traduit une rupture totale avec le régime démocratique de la III^e République.



Correspondance directement adressée par le cabinet militaire du maréchal Pétain au préfet du Gard sur laquelle on peut voir le tampon État français – 6 octobre 1942 (Arch. dép. du Gard : 1 W 225)

Face à cette profanation affichée de la République, la France libre et la Résistance intérieure s'organisent pour bâtir leurs propres symboles et détourner ceux de l'adversaire. Peu à peu, la Résistance parvient à imposer ses signes distinctifs comme la croix de Lorraine, symbole de l'unification nationale et de la liberté retrouvée. Le V rappelle le V de la victoire. Il est présent à la Libération, en brassard, en insigne, en broche et orne le blanc du drapeau tricolore. Marianne revient également en force à la Libération, traduisant ainsi l'attachement réel de nombreux Français à l'allégorie de la République, malgré les années noires de l'Occupation.



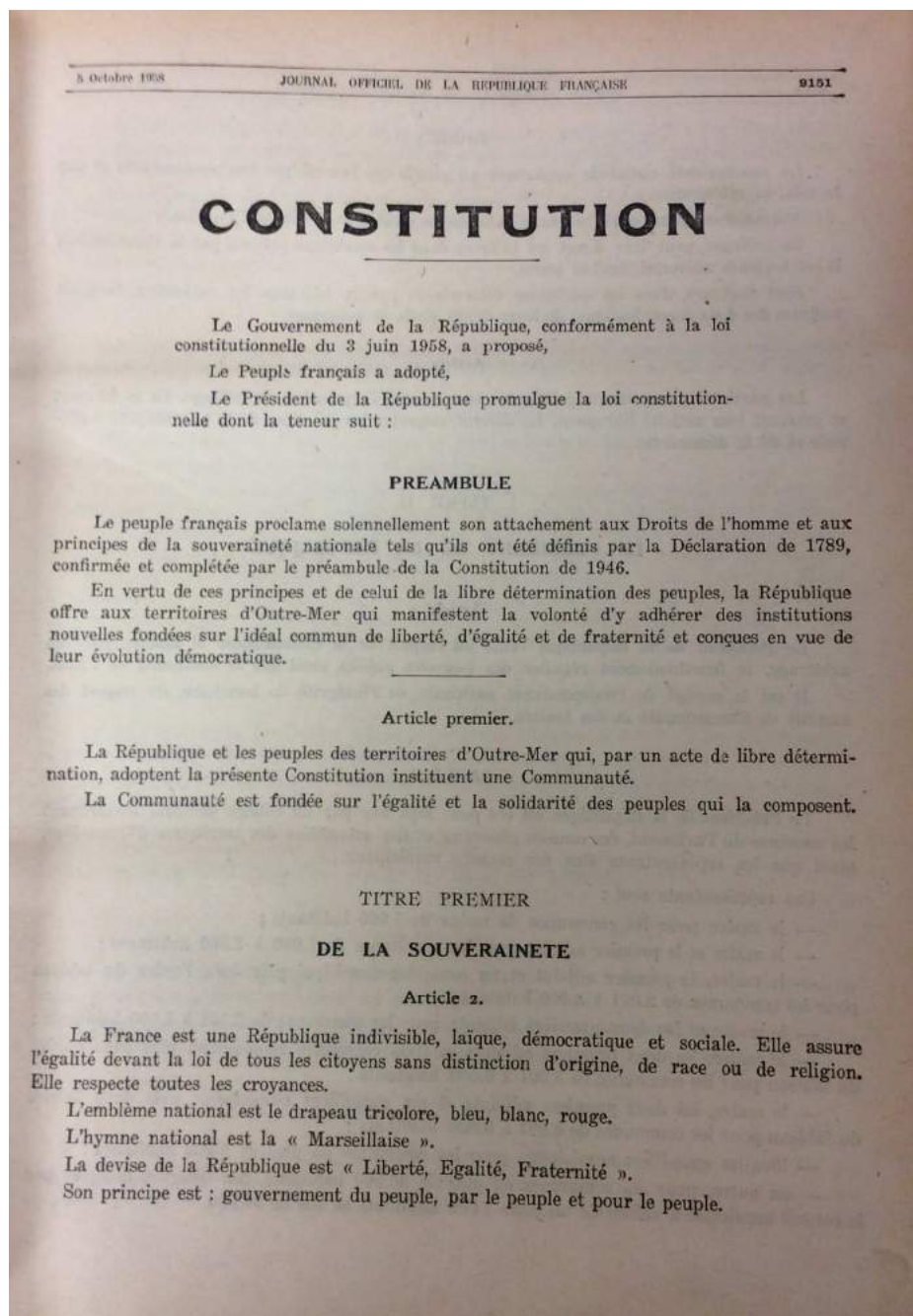
Courrier envoyé par le responsable des F F I des Cévennes le 22 août 1944 sur lequel figurent le tampon avec le buste de Marianne et la croix de Lorraine (Arch. dép. du Gard : 1 W 685)

La République renaît de ses cendres au lendemain de la Libération et sort légitimée après quatre années d'un régime autoritaire.

Le 14 juillet 1945 renoue d'ailleurs avec les valeurs républicaines traditionnelles. « *Plus que jamais fête nationale puisque la France y fête sa victoire, en même temps que sa liberté* », selon le général de Gaulle, le 14 juillet 1945 est marqué par trois jours de réjouissances civiques. On célèbre avec solennité la veillée du 13 juillet. Un splendide éclair de lumière jaillit sous l'Arc de triomphe. Le cortège des troupes victorieuses se déplace de la place de la Nation à celle de la Bastille puis à l'Arc de triomphe. Les troupes sont alors passées en revue par le général de Gaulle.

Les emblèmes républicains aujourd'hui

Aujourd'hui, les emblèmes républicains sont là pour témoigner de l'héritage de notre passé révolutionnaire ayant fait table rase des régimes monarchiques et autoritaires. La Constitution de 1958 fixe les emblèmes et les symboles de la République française.



*Extrait du Journal officiel de la République française du 5 octobre 1958-Promulgation de la loi constitutionnelle du 3 octobre 1958
Arch. dép. du Gard : JO 374*

La République veille également à son image parfois mise à mal en instaurant des lois visant à préserver les emblèmes de la République.

Article 113

Après l'article 433-5 du code pénal, il est inséré un article 433-5-1 ainsi rédigé :

« Art. 433-5-1. – Le fait, au cours d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques, d'outrager publiquement l'hymne national ou le drapeau tricolore est puni de 7 500 euros d'amende.

« Lorsqu'il est commis en réunion, cet outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. »

*Extrait de l'article 113 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure
(Arch. dép. du Gard : JO 1817)*

En janvier 2003, un amendement à la loi sur la sécurité intérieure est ainsi venu protéger l'hymne national et le drapeau tricolore de tout outrage lors de manifestations organisées par les autorités publiques. La peine peut aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et s'accompagner de 7 500 euros d'amende.

Les drapeaux tricolores symbolisent toujours la Nation lors de fêtes commémoratives ou d'événements liés à la vie républicaine.

6.000 militaires, 350 véhicules, 250 avions et hélicoptères à Paris

Les Champs-Élysées accueillent ce matin un 14 juillet international

En souvenir de la Libération, c'est la 2e D.B. qui ouvrira le défilé des blindés

■ Le traditionnel défilé militaire du 14 juillet, auquel participera pour la première fois le Corps européen, mobilisera ce matin sur les Champs-Élysées 6.000 militaires, 350 véhicules et 250 avions et hélicoptères.

L'aventure sera assurée comme de coutume dans le ciel de Paris par les Alouette de la Patrouille de France tandis que des élèves des écoles militaires descendront à pied la célèbre avenue jusqu'à la place de la Concorde où auront pris place le président de la République, ses hôtes étrangers et l'ensemble du gouvernement.

Tous les chefs de gouvernement, ministres de la Défense et chefs d'état-major des pays participant au Corps européen (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Espagne), ainsi qu'une formation internationale d'une foule de défenseurs européens, ont été invités à assister au défilé 1994.

François Mitterrand, chef des Armées, a choisi en outre, pour le dernier défilé militaire de son deuxième septennat, de rappeler le cinquantième anniversaire de la Libération.

Un défilé motorisé de la 2e division blindée qui avait participé à la libération de Paris marquera notamment cet anniversaire, tandis qu'à bord de véhicules de l'avant blindé, quatre militaires brandiront tout au long de la descente des Champs-Élysées les bâtons des quatre marcheurs - Leclerc, de Lattre, Koenig et Juin - ayant participé à la Seconde Guerre mondiale.

Le « slow » du défilé militaire sera le Corps européen dont les représentants, à bord de blindés, apparaîtront au fin de parade, après la Légion étrangère et avant la clôture traditionnelle par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Huit cents militaires - français, allemands, belges, espagnols et luxembourgeois - de cette nouvelle unité multinationale, qui ne sera opérationnelle qu'à l'automne 1995, défilent à bord de 150 véhicules blindés à chenilles ou à roues.

Le général allemand Heilmann Willmann, commandant de l'unité européenne, conduira le cortège avec le fanion du Corps européen, suivi d'une représentation de la brigade franco-allemande et des détachements espagnols, belges, allemands et français, avec citation 27 véhicules.

Comme chaque année, l'armée de l'Air et l'aéronavale présenteront la panoplie de leurs moyens aériens. Mirage Jaguar et autre Super Étendard pour les avions de combat, Djinn et Hérakles pour les appareils de transport et avions-radar du type Avuc pour la composante renseignement.

Selon le service de communication des Armées, aucun matériel nouveau ne sera présenté aux Parisiens. Même pas le char Leclerc, qui a commandé le commandé à équiper l'armée de Terre.



A Villacoublay, depuis une semaine, les soldats allemands s'entraînent pour le défilé. (AFP)

800 d'entre eux défilent aujourd'hui

Eurocorps : 50.000 hommes opérationnels en 1995

Défilé du 14 juillet 1994 à Paris pour la commémoration du cinquantième de la Libération- extrait du Midi-Libre du 14 juillet 1994, dernière page (Arch. dép. du Gard : JR 33/258)

Le 14 juillet connaît toujours un grand succès et appartient au patrimoine national. A Paris, le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées fait l'objet d'une préparation minutieuse. Partout en France se déroulent bals, illuminations et feux d'artifice.